



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD
VILLE D'AJACCIO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

Le 27 janvier 2017 à 18h00 heures, le conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 20 janvier 2017 conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Laurent MARCANGELI.

Etaient présents :

M. SBRAGGIA, Mme RUGGERI-ZANETTACCI, M. VANNUCCI, Mme GUERRINI, M. PUGLIESI, Mme OTTAVY-SARROLA, M. BILLARD, M. VOGLIMACCI, Mme COSTA-NIVAGGIOLI, M. BALZANO, Mme BIANCAMARIA, M. ARESU, Mme CORTICCHIATO, Adjoints au Maire.
Mme FLAMENCOURT, M. PAOLINI, M. CAU, Mme JEANNE, Mme BERNARD, M. FILONI, M. CASTELLANA, Mme NADAL, M. LUCCIONI, M. KERVELLA, M. FERRARA, Mme FALCHI, M. BACCI, Mme FELICIAGGI, M. HABANI, M. MONDOLONI, Mme ZUCCARELLI, Mme MASSEI, M. LUCIANI, Conseillers municipaux.

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

Mme OTTAVY à M. SBRAGGIA, Mme SICHÌ à Mme BERNARD, Mme SANNA à M. FILONI, Mme SANTONI-BRUNELLI à M. le maire, Mme VILLANOVA à M. ARESU, M. DELIPERI à Mme FLAMENCOURT, Mme SIMONPIETRI à M. LUCIANI

Etaient absents :

M. CHAREYRE, M. CIABRINI, Mme GRIMALDI D'ESDRA, M. BASTELICA, M. LEONETTI, Mme RICHAUD, Mme GUIDICELLI, M. FALZOI, Mme GIACOMETTI, Conseillers municipaux.

| | |
|---|----|
| Nombre de membres composant l'Assemblée : | 49 |
| Nombre de membres en exercice : | 49 |
| Nombre de membres présents : | 33 |
| Quorum : | 25 |

Le quorum étant atteint, Mme MASSEI est désignée en qualité de secrétaire de séance.

Séance du vendredi 27 janvier 2017

Délibération N°2017/11

Mise à disposition de personnel de la Ville d' Ajaccio
auprès de la Communauté d' Agglomération du Pays Ajaccien.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée :

Suite à l'adoption de la loi NOTRe, l'office de tourisme communal a été transformé en office intercommunal de tourisme et conformément aux dispositions en vigueur, la Ville d'Ajaccio met un agent, rédacteur territorial à disposition à mi-temps de la Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien.

L'agent sera chargé d'accompagner la mise en place du dispositif de la nouvelle taxe de séjour, récemment transférée à l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale, et de l'encadrement et de la formation de deux agents dédiés à cette compétence.

Son travail sera organisé en fonction des besoins des services de la Direction des Finances de la ville d'Ajaccio et de la Direction du Développement Economique de la CAPA. La situation administrative (avancement, autorisation de travail à temps partiel, congés de maladie, congés pour formation professionnelle ou syndicale, discipline), est gérée par la ville d'Ajaccio.

IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL

D'APPROUVER le principe de la mise à disposition d'un agent de la ville d'Ajaccio auprès de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Ajaccien.

D'AUTORISER Monsieur le Député-maire ou son représentant à signer la convention de mise à disposition annexée.

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER

LE CONSEIL MUNICIPAL

**Où l'exposé de Stéphane SBRAGGIA, adjoint délégué
Et après en avoir délibéré**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;

Vu le décret n° 85-1081 du 8 octobre 1985 modifié, relatif au régime de la mise à disposition des fonctionnaires territoriaux ;

Vu décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux ;

Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 27 janvier 2017;

APPROUVE

A l'unanimité de ses membres présents ou représentés

Le principe de la mise à disposition d'un agent de la ville d'Ajaccio auprès de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Ajaccien.

AUTORISE

Monsieur le Député-maire ou son représentant à signer la convention de mise à disposition annexée.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.
02A-212000046-20170127-2017_11-DE

Accusé certifié exécutoire
FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.

(suivent les signatures)
Réception par le préfet : 02/02/2017
Publication : 02/02/2017

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation



**POUR EXTRAIT CONFORME
LE DEPUTE-MAIRE**

Laurent MARCANGELI